



NATIONS  
UNIES

HSP

HSP/GC/25/5/Add.1

ONU  HABITAT

**Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour les  
établissements humains**

Distr. générale  
2 avril 2015

Français  
Original : anglais

**Vingt-cinquième session**

Nairobi, 17-23 avril 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Programme de travail du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains et budget de la  
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les  
établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017**

**Projet de programme de travail et de budget  
pour l'exercice biennal 2016-2017**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**

**Note du secrétariat**

On trouvera dans l'annexe à la présente note le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 (HSP/GC/25/5). Ce rapport est reproduit tel qu'il a été reçu du Comité consultatif, sans avoir été revu par les services d'édition.

---

\* HSP/GC/25/1.

## Annexe

# Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est penché sur le rapport du Directeur exécutif concernant le projet de programme de travail et de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017 (ONU-Habitat)(HSP/GC/25/\*). Il s'est, à cette occasion, entretenu avec le Directeur exécutif et d'autres représentants d'ONU-Habitat, qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements, suivis de réponses par écrit, lesquelles lui sont parvenues le 12 mars 2015.

2. Le rapport indique que le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 découle du plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2014-2019 et du cadre stratégique pour 2016-2017. L'orientation stratégique de ce cadre s'inspirerait du programme de développement pour l'après-2015, après son approbation par l'Assemblée générale, et des conclusions d'Habitat III, qui doit se tenir en 2016 (voir HSP/GC/25/\*, paragraphes 1 et 6) :

## II. Projet de programme de travail pour 2016-2017

3. Selon le paragraphe 12 du rapport, la mise en œuvre du programme de travail se ferait dans le cadre des sept sous-programmes suivants : i) législations, terres et gouvernance en milieu urbain; ii) planification et aménagement du milieu urbain; iii) économie urbaine; iv) services urbains de base; v) logement et amélioration des bidonvilles; vi) réduction des risques et reconstruction; vii) recherche et renforcement des capacités. Au cours de l'exercice biennal considéré, ONU-Habitat continuerait également à mettre en œuvre une stratégie de promotion, de sensibilisation et de communication; à évaluer les programmes prévus sous l'angle de la problématique hommes-femmes; à renforcer la gestion axée sur les résultats; et à entreprendre des évaluations. En tant que secrétariat d'Habitat III, ONU-Habitat fournirait par ailleurs un appui technique au titre des négociations intergouvernementales sur le document final de la Conférence (voir HSP/GC/25/\*, paragraphes 22 à 26).

4. Concernant les évaluations, le rapport indique qu'ONU-Habitat améliorerait l'évaluation de ses sous-programmes, programmes et projets et estime le montant à prévoir pour les activités d'évaluation menées en 2016-2017 à 3 200 000 dollars, dont 397 000 proviendraient du budget ordinaire et 2 803 000 de ressources extrabudgétaires (voir HSP/GC/25/\*, paragraphe 25). **Le Comité consultative ne doute pas qu'ONU-Habitat renforcera ses activités d'évaluation comme prévu et que les enseignements tirés de ces évaluations seront pris en compte dans la mise en œuvre du programme.**

## III. Projet de budget pour 2016-2017

5. Le Directeur exécutif rappelle que le cadre financier d'ONU-Habitat prévoit trois sources de financement : i) les allocations de crédits au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies approuvées par l'Assemblée générale; ii) les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, se composant d'allocations budgétaires à des fins générales approuvées par le Conseil d'administration et d'allocations à des fins spéciales approuvées par le Directeur exécutif; et iii) les contributions au titre de la coopération technique, dont l'allocation est également approuvée par le Directeur exécutif (voir HSP/GC/25/\*, paragraphe 29). Selon le rapport, en raison de la baisse des contributions volontaires non affectées destinées aux activités essentielles, ONU-Habitat est actuellement en train de réviser sa stratégie en matière de mobilisation des ressources, en accordant une attention particulière à l'obtention de financements pluriannuels plus prévisibles pour ses travaux normatifs (voir HSP/GC/25/\*, paragraphe 40).

6. Le montant total des ressources nécessaires à ONU-Habitat durant l'exercice biennal 2016-2017 est, selon les prévisions, de 482,3 millions de dollars, ce qui représente un accroissement de 22,2 % par rapport à celui de 394,5 millions de dollars calculé pour l'exercice biennal 2014-2015. D'après le rapport, la raison en est principalement l'importante augmentation du budget de la coopération technique qui traduit l'accroissement du nombre de demandes de services consultatifs adressées à ONU-Habitat et de l'appui qu'il fournit aux niveaux régional et national dans les domaines du renforcement des capacités et des activités opérationnelles (voir HSP/GC/25/\*, paragraphe 36).

7. Ayant demandé des précisions concernant les recettes générées et les dépenses effectuées de 2010 jusqu'à l'exercice biennal actuel, le Comité consultatif a reçu le tableau présenté ci-dessous (les chiffres sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis).

	ONU-Habitat 2010-2011					ONU-Habitat 2012-2013					ONU-Habitat 2014 (provisoire)				
	Fondation fins non déterminées	Budget ordinaire	Fondation fins spéciales	Coopération technique	Total	Fondation fins non déterminées	Budget ordinaire	Fondation fins spéciales	Coopération technique	Total	Fondation fins non déterminées	Budget ordinaire	Fondation fins spéciales	Coopération technique	Total
Budget (crédits approuvés)	66 191		95 718	172 594		70 222	21 069	110 525	190 030	<b>391 845</b>	45 617	23 261	123 188	202 482	<b>394 548</b>
Recettes	35 200	22 451	73 091	298 075	<b>356 953</b>	20 589	24 192	84 460	248 855	<b>378 096</b>	7 537	16 021	107 287	206 766	<b>337 611</b>
Dépenses	40 508	24 677	79 844	282 034	<b>431 043</b>	29 099	24 192	80 338	215 102	<b>348 731</b>	8 135	16 021	53 875	143 142	<b>221 173</b>
Excédent/(déficit)	(5 308)	24 677	(6 753)	16 041	<b>3 980</b>	(8 510)	–	4 122	33 753	<b>29 365</b>	(598)	–	53 412	63 624	<b>116 438</b>
Solde d'ouverture	27 050	–	51 322	47 886	<b>126 258</b>	18 759		44 490	58 300	<b>121 549</b>	10 459	–	50 216	90 554	<b>151 229</b>
Solde en fin d'exercice	18 759	–	44 490	58 300	<b>121 549</b>	10 459		50 216	90 554	<b>151 229</b>	9 861	–	103 628	154 178	<b>267 667</b>
Réserves	6 619	–	5 240	13 320	<b>25 179</b>	6 619	–	5 240	13 320	<b>25 179</b>	6 619	–	5 240	13 320	<b>25 179</b>

Le Comité constate l'existence d'écarts entre le budget, les recettes et les dépenses, qui dénotent une sous-utilisation des crédits dans certains cas (Fondation, fins non déterminées et Fondation, fins spéciales) et un dépassement dans d'autres (Coopération technique). Le Comité constate également que les soldes d'ouverture et en fin d'exercice figurant dans le tableau sont élevés. De plus, selon le paragraphe 34 du rapport, ONU-Habitat s'attend à recevoir, pendant l'exercice biennal en cours, 12 millions de dollars sous la forme de contributions générales de la Fondation, pour un budget approuvé de 45,6 millions de dollars. **Le Comité reconnaît qu'il est difficile de prévoir les recettes et les dépenses avec précision, mais estime néanmoins que, pour pouvoir aboutir à un budget plus réaliste répondant à sa vocation d'outil de planification et de contrôle financiers, il faudrait que les propositions budgétaires correspondent mieux aux prévisions de recettes et aux tendances en matière de dépenses. Il recommande donc à ONU-Habitat d'en tenir compte à l'avenir**

#### *Budget ordinaire*

8. Il est proposé que l'allocation au titre du budget ordinaire soit de 22,5 millions de dollars, contre 23,3 millions pour l'exercice biennal 2014-2015. Selon le rapport, étant donné que le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies doit être approuvé par l'Assemblée générale en 2015, les montants prévus pour 2016-2017 n'ont qu'un caractère indicatif (voir HSP/GC/25/\*, paragraphe 44). **Le Comité consultatif se penchera sur les ressources provenant du budget ordinaire qui sont proposées pour ONU-Habitat et formulera ses observations et recommandations à ce sujet lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.**

*Contributions versées à ONU-Habitat*

9. S'agissant de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, le montant qu'il est proposé de financer au moyen de contributions à des fins générales au cours de l'exercice biennal 2016-2017 est de 45,6 millions de dollars, soit le même qu'en 2014-2015, tandis que le montant à financer au moyen de contributions à des fins spéciales est estimé à 101,3 millions, soit une diminution de 17,8 % par rapport à celui de 2014-2015. Le budget proposé pour les activités de coopération technique est de 312,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 54,5 % par rapport à celui de l'exercice biennal 2014-2015. Le budget pour la coopération technique comprend des fonds d'un montant de 294,4 millions de dollars affectés à des projets (y compris au titre des Fonds d'affectation spéciale) et l'appui au programme de coopération technique correspondant (frais généraux), qui s'élève à 18,5 millions de dollars (voir HSP/GC/25/\*, paragraphes 41, 45 et 47).

*Postes*

10. Selon le rapport, pour faire face au climat économique actuel, ONU-Habitat a imposé un gel du recrutement externe en 2011 pour les postes financés par les contributions à des fins générales versées à la Fondation, exception faite pour les postes d'une importance critique et sous réserve des fonds disponibles. Il est proposé de poursuivre cette approche prudente au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et de maintenir l'effectif de 281 postes permanents. Le budget proposé pour les dépenses y afférentes est de 71 749 900 dollars (voir HSP/GC/25/\*, paragraphes 50 et 51 et tableau 2). Le Comité ayant demandé des précisions sur la nécessité des postes actuellement vacants, il lui a été expliqué qu'une approche prudente était utilisée pour les pourvoir afin de faire en sorte que les prévisions de recettes provenant des contributions volontaires à des fins non déterminées permettent de couvrir les dépenses occasionnées par les nouveaux recrutements. Il lui a également été expliqué que ces postes étaient approuvés par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et qu'il était prévu de les pourvoir à mesure que la stratégie renforcée de mobilisation de ressources et le plan d'action commencent à produire des résultats. Il est par ailleurs proposé que toute révision des effectifs ne se fasse qu'après avoir évalué les éventuelles incidences des textes issus d'Habitat III et celles du programme pour l'après-2015 sur le mandat d'ONU-Habitat. **Le Comité consultatif rappelle qu'on est tenu de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant une longue période, afin de décider de leur maintien ou de leur suppression, en tenant compte des incidences que les textes issus d'Habitat III et le programme pour l'après-2015 pourraient avoir sur les effectifs.**

11. Concernant l'organigramme présenté dans le rapport, le Comité consultatif a obtenu, après avoir demandé des précisions, une liste plus détaillée des postes relevant des composantes direction exécutive et administration et appui au programme (voir annexe I) ainsi que le tableau des effectifs des bureaux régionaux (voir annexe II). Il a également obtenu le tableau ci-après détaillant les postes de catégorie D relevant du Bureau du Directeur exécutif.

			Financement
Bureau du Directeur exécutif	D-2	Vacant – affectation à déterminer sous réserve de la disponibilité de fonds	XB
Service consultatif sur la science et l'éducation	D-2	Directeur, Service consultatif sur la science et l'éducation	XB
Bureau du Directeur exécutif	D-2	Chef, Bureau du Directeur exécutif	XB
Secrétariat du Conseil d'administration.	D-1	Secrétaire du Conseil d'administration.	RB
Planification stratégique	D-1	Conseiller principal, Politique et planification stratégique	XB

Le Comité constate que l'on compte, au titre des composantes direction exécutive et administration et appui au programme, 20 postes au niveau P-5 et au-dessus, 19 postes aux niveaux P-4, P-3 et P-2 et 17 postes d'agent local et à d'autres niveaux. **Le Comité consultatif estime qu'ONU-Habitat devrait examiner la dotation en effectifs des composantes direction exécutive et l'administration et appui au programme dans la mesure où la répartition actuelle des postes pourrait indiquer que le nombre des postes de haut niveau n'est pas proportionnel au nombre de postes existants aux autres niveaux.**

*Objets de dépenses autres que les postes*

12. Le tableau 2 du rapport montre qu'il est proposé un montant de 410 599 400 dollars pour ce qui est des dépenses autres que celles afférentes aux postes. Le Comité consultatif, après avoir demandé des précisions, a reçu les informations ci-après, qui donnent la ventilation des montants par poste de dépense.

**Budget de la Fondation à des fins générales pour les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017**

Catégorie de dépenses	2014-2015	Variation		2016-2017
		Montant	%	
Dépenses de personnel	31 235	–	–	31 235
Objets de dépenses autres que les postes				
Consultants	796	–	–	796
Réunions de groupes d'experts	338	–	–	338
Frais de voyage	1 626	–	–	1 626
Services contractuels	1 025	–	–	1 025
Frais généraux de fonctionnement	5 860	–	–	5 860
Fournitures et accessoires	73	–	–	73
Mobilier et matériels	70	–	–	70
Appui à l'ONUN	1 094	–	–	1 094
Dépenses au titre des projets (contributions à des fins non déterminées)	3 500	–	–	3 500
<b>Total Budget de la Fondation à des fins générales</b>	<b>45 617</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>45 617</b>

**Le Comité consultatif a souhaité obtenir la ventilation détaillée de chaque catégorie de dépenses au titre des objets de dépenses autres que les postes, mais il n'a pas été donné suite à sa demande. Le Comité rappelle qu'il avait précédemment demandé que dans les présentations budgétaires futures d'ONU-Habitat, les ressources demandées pour des dépenses autres que pour le personnel soient ventilées par poste de dépense (voir HSP/GC/24/5/Add.4, paragraphe 11). Le Comité déplore que le présent document budgétaire ne comporte pas la ventilation des dépenses qui a été demandée. Le Comité consultatif rappelle que les projets de budget futurs d'ONU-Habitat devraient inclure une ventilation détaillée, par poste de dépense, des ressources demandées pour des dépenses autres que pour le personnel.**

*État d'application des recommandations formulées par les organes de contrôle*

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'état d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et les autres organes de contrôle (voir annexe III). **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait à deux reprises précédemment demandé que ces informations soient annexées aux futures présentations budgétaires d'ONU-Habitat (voir HSP/GC/24/5/Add.4, paragraphe 13 et HSP/GC/23/5/Add.1, paragraphe 10). Le Comité note avec préoccupation qu'ONU-Habitat n'a pas inclus ces informations dans sa proposition budgétaire. Le Comité consultatif espère que ces informations seront fournies dans le futur, notamment dans le projet de budget-programme qui sera établi prochainement pour l'exercice biennal 2016-2017.**

#### **IV. Conclusion**

14. Sous réserve de l'observation formulée au paragraphe 8 ci-dessus, et compte tenu des remarques formulées dans les paragraphes précédents, le Comité consultatif recommande l'approbation du projet de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2016-2017.